

Chambéry, le 12 septembre 2016

L'inspectrice de l'éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de la circonscription

Inspection de  
l'Éducation Nationale de  
Chambéry IV

NOTE DE SERVICE N° 2  
INSPECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 2016-2017

Réf N° 2016-2  
Affaire suivie par  
Isabelle CULOMA

Téléphone : 04.79.69.24.16

ce.0731537z@ac-grenoble.fr

**Adresse postale**

Ecole du Haut Maché  
655 Faubourg Maché  
73000 Chambéry

**Adresse des bureaux**

Ecole du Haut Maché  
655 Faubourg Maché  
73000 Chambéry

**1- Les enjeux de l'inspection individuelle**

L'inspection des personnels est à la fois :

- un acte de contrôle qui vise à vérifier la conformité à un cadre de référence explicite, notamment le cadre national des programmes, des horaires et de la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il rend compte également de la manière de servir du fonctionnaire, conformément aux missions de celui-ci,
- un acte d'évaluation qui interroge le métier dans une situation d'échanges entre deux professionnels qui ont des responsabilités différentes et complémentaires,
- un acte de formation : le travail d'évaluation conduit à une réflexion commune sur les résultats des élèves, tout en interrogeant la pertinence et la cohérence des pratiques pédagogiques et didactiques mises en œuvre par le maître.

L'inspection est un moment d'analyse et de réflexion des pratiques enseignantes qui portera sur :

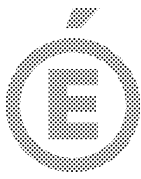
- la définition de l'objectif poursuivi,
- les modalités de travail au sein de la classe (groupe classe, individuel, par petits groupes),
- les outils et les supports utilisés pour l'enseignement,
- la conception de la progressivité des apprentissages,
- la prise en compte de l'hétérogénéité,
- la place du numérique dans les apprentissages des élèves,
- les dispositifs d'évaluation.

Elle vise donc à l'amélioration et l'optimisation des apprentissages des élèves.

L'inspection permet également d'envisager le parcours professionnel de l'enseignant.

**2- Les modalités de la visite d'inspection**

- Les enseignants concernés seront prévenus à la fin de la période précédant l'inspection, par l'intermédiaire du directeur. La date exacte vous sera indiquée au cours de la semaine précédente **sur votre boîte mail professionnelle ([prénom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prénom.nom@ac-grenoble.fr))**. Le message ne sera pas doublé d'un appel téléphonique à l'école.



Cet avis sera accompagné de documents préparatoires à l'inspection que vous voudrez bien remplir et retourner par courriel à la circonscription dans les meilleurs délais (annexes 2 et 4 pour tous et 3 pour les directeurs), au minimum 3 jours avant l'inspection, **accompagnés d'une copie de l'emploi du temps de la classe** en précisant les dates de présence des intervenants extérieurs ou les activités pédagogiques exceptionnelles (cross, spectacle,...). Tout document professionnel qui serait consulté en classe (préparation des séances observées, programmations en cours, emploi du temps modifié,...) peut être communiqué à l'avance par courriel également.

2/4

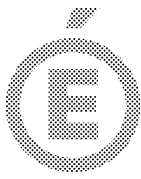
- L'inspection se déroule en quatre temps :
  - Une réflexion préalable sur sa pratique, qui s'appuiera sur les documents préparatoires retournés à l'inspectrice,
  - Une observation en situation d'enseignement qui pourra inclure un temps de questionnement auprès des élèves par l'inspectrice (entre 1h00 et 1h30). Cette observation pourra se dérouler aussi bien le matin que l'après-midi, quel que soit le niveau d'enseignement. Elle prend en compte les résultats des élèves, les outils du maître et des élèves, le choix des objectifs visés, la préparation et le déroulement de la séance, la place faite à l'évaluation, les dispositifs mis en place pour les élèves en difficulté dans la classe et dans le cadre de dispositifs particuliers (PPRE, PAP, APC, stage de remise à niveau) et le regard porté sur les élèves.
  - Un entretien qui s'articule autour d'une analyse des séances observées, ainsi que des éléments et questionnements du document préparatoire (entre 30 minutes et 1 heure).
  - Le rapport d'inspection qui vous sera dans un premier temps transmis par courriel sur **vos coordonnées mail professionnelle**. Vous en prendrez connaissance et pourrez alors me transmettre vos remarques, dans les 7 jours qui suivent l'envoi.  
La version définitive du rapport sera alors adressée à monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale qui arrêtera la note d'inspection, en fonction de la grille départementale. Le rapport vous sera ensuite envoyé par voie postale pour signature.
  
- Les inspections individuelles débuteront le mercredi 21 septembre 2016.

### 3- La visite d'inspection

Lors de ma visite, je souhaite assister à **deux séances d'enseignement différentes, conformes à votre emploi du temps**. Une séance peut être courte (calcul mental, activités courtes et régulières, chant,...).

Vous mettrez à ma disposition :

- Le registre d'appel (avec les taux de fréquentation mensuels calculés et reportés). Pour les classes maternelles, vous différencierez les taux de fréquentation du matin de ceux de l'après-midi,
- Les documents de préparation de la classe (emploi du temps, cahier journal, programmations, progressions, séquences, fiches de préparation),
- Une copie des fiches de préparation et des documents de travail utilisés par les élèves pendant la séance observée lors de la visite,
- L'ensemble des cahiers et supports de travail de deux élèves de chaque section de la classe,
- Les PPRE et autres documents relatifs à la gestion de la difficulté scolaire,
- Les documents liés à l'organisation des APC,
- Les projets d'aides spécialisées des élèves suivis par le RASED,
- Une fiche qui présente les projets spécifiques dans lesquels la classe est engagée cette année (sortie avec nuitées, projet avec intervention extérieure, actions pour la classe en lien avec le projet d'école...),
- Le projet d'école et les différents projets de cycle et de classe,
- Le classeur du remplaçant.



3/4

Le directeur, avec votre concours, organisera la prise en charge des élèves pendant la durée de l'entretien. Pour les enseignants isolés et en cas de difficulté majeure, veuillez prendre contact avec la secrétaire de circonscription.

#### **4- Modalités spécifiques pour les directeurs d'école**

En plus des procédures habituelles d'inspection, une partie de l'entretien sera réservée à la gestion administrative, l'animation pédagogique ainsi qu'au domaine relationnel au sein de l'école. Un regard sera porté sur les registres réglementaires (registre des élèves inscrits, registre de sécurité...), sur les comptes-rendus de réunions institutionnelles (conseil d'école, conseil de maîtres, conseil de cycle).

➤ Pour les directeurs non déchargés ou déchargés à ¼ temps

Pour compléter ce travail, les directeurs peuvent préparer, s'ils le souhaitent, un rapport d'activité (un recto/verso maximum) qu'ils m'adresseront avec les documents préparatoires.

➤ Pour les directeurs déchargés à temps plein ou à mi-temps

Les directeurs remplissent une fiche relative à leur carrière et à leur situation professionnelle qu'ils m'adresseront dans les délais cités ci-dessus. Ils joindront également un rapport d'activités relatif à l'exercice de leurs différentes fonctions (analyse plus que description), indiquant :

- Les priorités choisies
- Les moyens mis en œuvre pour les atteindre
- Les résultats obtenus
- Les difficultés rencontrées
- Les perspectives

#### **5- Modalités spécifiques pour les membres du RASED**

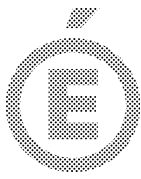
L'inspection des enseignants spécialisés prendra en compte les aspects spécifiques de leurs missions dans le cadre du projet du réseau de la circonscription.

Leur évaluation se basera sur :

- L'observation d'une ou plusieurs séances parmi les suivantes :
  - une activité avec les élèves (dans la mesure du possible) pour les enseignants chargés d'actions d'aide et de soutien. L'activité avec des élèves consiste essentiellement en une séance de rééducation pour les maîtres G, d'adaptation pour les maîtres E, une situation de diagnostic ou d'aide/observation en classe pour les psychologues scolaires ;
  - une séance avec des adultes pouvant correspondre à une séance de synthèse ou de bilan avec l'enseignant concerné, une équipe éducative ou une séance de concertation de cycle consacrée aux élèves en difficulté ;
  - une réunion du groupe d'enseignants spécialisés, inscrite dans le cadre du projet de réseau et organisée de manière régulière, permettant de réfléchir aux actions à entreprendre auprès des élèves et au sein des écoles du secteur ;
- La présentation d'un rapport d'activités prenant en compte les aspects quantitatifs et qualitatifs des missions effectuées ;
- La présentation des outils : emploi du temps, projets individuels d'aide spécialisée, outils pour l'élève, outils d'évaluation, outils d'analyse quantitative et qualitative, modes de communication avec les familles, avec l'enseignant ;
- La présentation des dossiers des élèves suivis ;
- Un entretien individuel qui permettra d'effectuer un éclairage sur les pratiques professionnelles et d'aborder une étude de cas à partir d'un ou plusieurs dossiers.

Vous voudrez bien tenir à ma disposition pour le jour prévu de ma visite :

- le projet RASED ;



- votre projet individuel de fonctionnement (axes de travail, rapport d'activités,...) ;
- les dossiers des élèves suivis et les projets individuels d'aide spécialisée ;
- tout document susceptible de témoigner de votre action.

#### 6- Évaluation d'école (Circulaire n° 2009-064 du 19 05 2009)

L'inspection individuelle garde tout son intérêt et sa nécessité mais elle est à situer dans le cadre du cycle ou de l'école, pour apprécier la réalité d'un projet commun et la cohérence de sa mise en œuvre.

En effet, la seule prise en compte de l'effet classe ne suffit pas toujours à mesurer les effets produits et l'adéquation des dispositifs mis en place.

4/4

##### L'évaluation d'école

- affirme l'importance du parcours scolaire de l'élève confié à une équipe pédagogique dont l'action doit être cohérente et concertée ;
- met en évidence les déclinaisons spécifiques locales des orientations nationales au regard des résultats des élèves au sein de l'école et lors de leur arrivée au collège ;
- renforce la responsabilité et l'initiative de l'équipe pédagogique au travers de la présentation du projet d'école et des actions qui en découlent ;
- permet la remontée de besoins en accompagnement ou en formation qui peuvent être contractualisés avec l'équipe de circonscription ;
- offre la possibilité d'un regard extérieur et professionnel sur le fonctionnement de l'école par l'équipe de circonscription.

Pour cela, en parallèle et en complémentarité avec les inspections individuelles, l'évaluation d'école s'appuiera sur le dispositif suivant :

- les inspections individuelles prévues ;
- les visites auprès des maîtres non inspectables par l'inspectrice ou par un conseiller pédagogique ;
- le suivi des dispositifs internes à l'école (décloisonnement, échange de service, recours à des intervenants,...) ;
- l'examen des documents de travail de l'équipe (projet d'école, synthèse des réunions de cycles, évaluations,...) ;
- l'évaluation des actions mises en place pour favoriser la fluidité du parcours des élèves, et plus particulièrement lors des liaisons GS/CP et école/collège ;
- un conseil des maîtres permettant à chacun, au terme de cette phase, de prendre connaissance des premiers constats et d'échanger sur les champs d'actions qui s'ouvrent à l'équipe éducative.

Un document écrit sera adressé ultérieurement à l'école, synthétisant à la fois les observations effectuées et les pistes de réflexion qui auront été dégagées pour ouvrir de nouvelles pistes en termes de projets et/ou de formation.

Isabelle CULOMA

*Annexe 1 - Liste des indicateurs*

*Annexe 2 - Enseignants : auto-évaluation des compétences professionnelles*

*Annexe 3 - Directeurs : auto-évaluation*

*Annexe 4 - Document préalable à l'inspection individuelle*

*(Annexes 2-3-4 à renvoyer à l'inspection au moins 3 jours avant l'inspection)*